



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 16 mai 2018 à 8 h 21 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence de la promaire, madame Janie Vallée.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Sandra Dicaire et Janie Vallée ainsi que messieurs les conseillers Jean Laniel, Clément Larocque et Jean-Claude Larocque.

**ÉTAIT absente :** Madame la conseillère Francine Marcoux et monsieur le maire Roland Montpetit.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 8 h 21 sous la présidence de la promaire, madame Janie Vallée. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation d'appel d'offres – Projet 2018-02 – Autopompe-Citerne;
4. Rapport d'ouverture de soumissions – Projet 2017-02 (Chemins Pont-de-Bois et Hautes-Chutes);
5. Avis de motion – Règlement d'emprunt temporaire – Projet 2017-02;
6. Période de questions (relatives aux points 3, 4 et 5 seulement);
7. Levée de la séance.

#### **S18-05-100**

#### **POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 16 MAI 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

#### **S18-05-101**

#### **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - PROJET 2018-02 – AUTOPOMPE-CITERNE**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire effectuer l'achat d'une autopompe-citerne;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés par monsieur Ghislain Robert;

ATTENDU QUE le comité intermunicipal du service de sécurité incendie recommande d'accepter le devis proposé;

ATTENDU QUE le coût d'achat est estimé à plus de 100 000 \$ et qu'en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, tout contrat comportant une dépense de plus de 100 000 \$ ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal diffusé sur le territoire et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions pour le Projet 2018-02 – Autopompe-Citerne;

ET QUE la publication des appels d'offres soit faite sur le site de la SÉAO et dans le journal Le Valboisien.

Adoptée à l'unanimité.

**S18-05-102**

**RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – PROJET 2017-02 (CHEMINS PONT-DE-BOIS ET HAUTES-CHUTES)**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 17-08-157, la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour des travaux d'asphaltage sur les chemins municipaux stipulés dans sa programmation municipale de travaux en voirie locale dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) offert par le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) relativement au projet RIRL-2015-098;

ATTENDU QUE cinq (5) entrepreneurs ont soumissionné conformément aux exigences demandées;

<u>SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>PRIX INCLUANT TAXES</u>	<u>CONFORME</u>
Pavage Coco	247 058,28 \$	O
Eurovia Québec	257 011,90 \$	O
Construction Edelweiss	267 620,12 \$	O
Pavages Multipro	284 739,38 \$	O
Pavage Inter-Cité	286 960,35 \$	O

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par l'ingénieur embauché au dossier et recommande, suite à l'approbation du MTMDET, que le conseil octroie le contrat à Pavage Coco;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport de soumissions tel que présenté et retienne la soumission de Pavage Coco au coût de 247 058,28 \$ taxes applicables incluses;

ET QUE l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation du MTMDET;

ET QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document exigible auprès de l'entrepreneur et du MTMDET;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE 10 % de la dépense nette soit affectée au surplus accumulé non affecté et 90 % soit financé par règlement d'emprunt selon les modalités de remboursement prévu dans le cadre du programme RIRL.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**

**S18-05-103**

**RÈGLEMENT RM04-2018 RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASPALTAGE PRÉVU AU PROJET 2017-02 (RIRL – CHEMINS PONT-DE-BOIS ET HAUTES-CHUTES)**

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Sandra Dicaire, conseillère, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement RM04-2018 relatif au règlement d'emprunt concernant les travaux d'asphaltage prévu au Projet 2017-02 (RIRL – Chemins Pont-de-Bois et Hautes-Chutes);

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est l'adoption du règlement RM04-2018 relatif règlement d'emprunt concernant les travaux d'asphaltage prévu au projet 2017-02 (RIRL – Chemins Pont-de-Bois et Hautes-Chutes).

**S18-05-104**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (8 h 33)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Janie Vallée, promaire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Janie Vallée, promaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**